

Interpellation : Pour l'octroi d'informations complémentaires aux conseillers communaux concernant l'abandon du projet de fusion à dix communes au profit d'une fusion à deux communes.

Monsieur le Président,

Madame et Messieurs les Municipaux,

Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

Syndic	le Syndic
Municipaux	Municipaux
Ré	- 4 OCT. 2011 / 0136
Divers	secrétariat municipal

Si je me permets aujourd'hui cette interpellation, c'est en raison d'un intérêt tout particulier que je porte à ce sujet de « fusion de communes » depuis longtemps déjà.

En effet, au cours de la précédente législature déjà et au fil des séances du conseil communal, je tentais, puisque ce sujet me passionnait, de recueillir la moindre information relative à ce sujet ; mais les informations se limitaient à des phrases telles que « oui les syndics des dix communes se sont réunis à de nombreuses reprises » ou encore « le projet est en bonne voie » sans que jamais on ne nous fasse part du contenu des discussions et en tant que conseillère communale, je restais en quelque sorte sur ma faim .

La dernière information en date concernant ce sujet est arrivée avec l'envoi du communiqué de presse nous annonçant la décision des syndics de Blonay et de St-Légier de privilégier une collaboration intensifiée de leur deux communes plutôt qu'une fusion à dix communes .

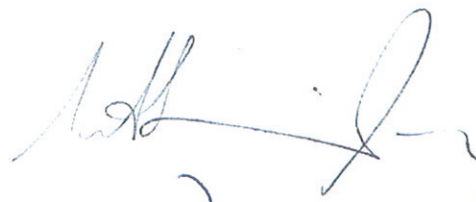
Cette décision m'a surprise et m'a déçue car je prévoyais qu'une fusion à dix communes nous aurait permis d'avoir plus de poids au niveau cantonal et que par conséquent certains dossiers importants (liés aux transports, à la culture ou à l'économie) seraient davantage pris en considération .

A mon sens, ce projet de fusion de communes est une question de première importance pour l'avenir de notre commune et je souhaiterais vivement qu'avant toute décision définitive, une discussion sur ce sujet ait lieu au sein de notre conseil.

Je souhaiterais donc vous poser trois questions :

- 1 . La décision de privilégier une fusion à deux communes est-elle irrévocable ?
2. Quels ont été les arguments qui vous ont incité à opter pour une fusion à deux communes plutôt qu'à dix ?
3. Envisagez-vous de porter à l'ordre du jour d'une prochaine séance du conseil communal une discussion approfondie sur ce sujet ?

Je vous remercie par avance de répondre par écrit à cette interpellation.




Anne Schiltknecht